

Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Lac de la Haute-Sûre

Exercice : 2022

Date de création : 28.03.2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

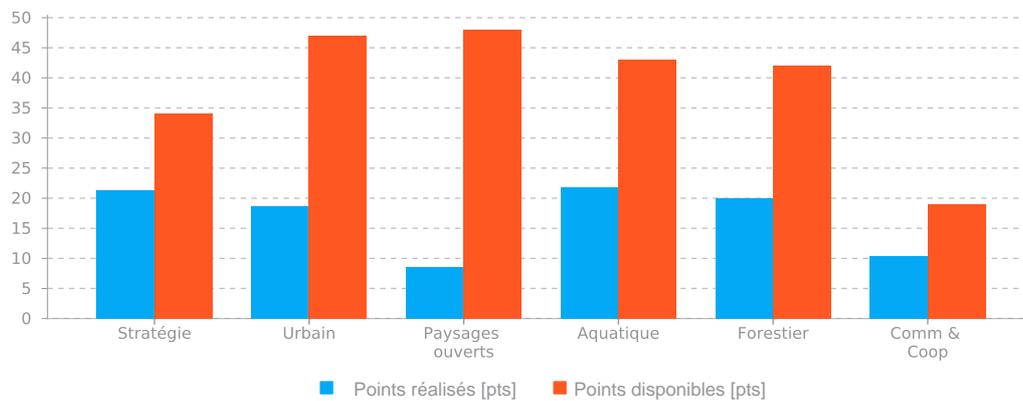


Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

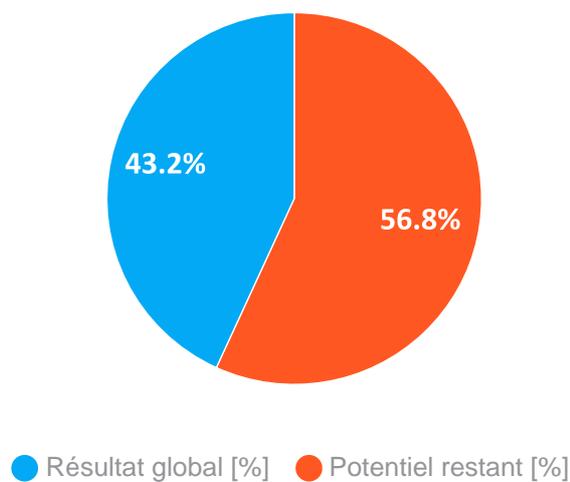
Points obtenus : 100.6

Pourcentage : 43.18 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration adoption strat_gie pluriannuelle Pacte nature.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 2,7 %
- Numérateur : 244612.97
- Dénominateur : 9056091.18
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

Die hochgeladenen Dokumente umfassen:

 - Zusammenstellung der Gesamtausgaben der Gemeinde und der Naturschutzausgaben:
"Stauseegemeinde_Übersicht Ausgaben_2017-2021"
 - Zur Erläuterung Auszug aus der Buchhaltung der Gemeinde. Die als Ausgaben für den Naturschutz angerechneten Positionen sind markiert. Einige Positionen wurden hier nicht berücksichtigt, da sie über das 2019er RGD abgerechnet wurden: "Dépenses pour pacte nature"
 - Zur Erläuterung die Abrechnungen der Gemeinde über das 2019er RGD: "Relevé factures Stauséigemeng"
- Pièces justificatives :
 - 1.Relev_ factures Staus_igemeng 2019.pdf
 - 2.Relev_ factures Staus_igemeng 2020.pdf
 - 3.Relev_ factures Staus_igemeng 2021.pdf
 - 4.D_penses pour pacte nature.pdf
 - 5.Relev_ factures Staus_igemeng 2017.pdf
 - 6.Relev_ factures Staus_igemeng 2018.pdf
 - 7.M.1.3_Budget_Wald.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Die Kosten für "Waldbewirtschaftung" und "weitere Ausgaben für Grünflächen" bitte im Audit erläutern.

Ich verstehe die Auszüge aus dem Grand livre für "Waldbewirtschaftung" so, dass es sich hier teilweise um Personal-/Verwaltungskosten handelt, die jedoch laut Bewertungshilfe nicht berücksichtigt werden soll. Es soll hier um konkrete Massnahmen im Natur- und Wasserschutz gehen, z.B. um die Massnahmen, die in der Bewertungshilfe aufgelistet sind.

Der Beitrag zum Naturpark wurde zu wieviel % angerechnet? Der Naturpark umfasst ja auch andere Aktivitäten neben der biologischen Station.

Die Beiträge zum Klimabündnis können nicht angerechnet werden, wie mir die Klima-Agence

bestätigt hat.

2. Réponse de la commune :

Für die Position "Waldbewirtschaftung" wurde in einer aktualisierten Version der Ausgabenübersicht die Zusammensetzung der Ausgaben für die einzelnen Jahre ergänzt (Stauseegemeinde_Übersicht Ausgaben_2017-2021_Audit). Es handelt sich teils um Personalausgaben, jedoch nicht um Ausgaben für das Gemeindepersonal, sondern um Gehälter der ANF, die die Gemeindewälder bewirtschaftet.

Unter der Position "Weitere Ausgaben für Grünflächen" sind die Ausgaben für die Anlage und die Pflege der Grünflächen zusammengefasst, die noch nicht in der Abrechnung über das 2019er RGD berücksichtigt sind. Im Dokument "Dépense pour pacte nature" sind diese Ausgaben unter der Position "Achats de plantations" verzeichnet.

Was den Beitrag zum Naturpark angeht, wurde ich in den letzten Audits darauf hingewiesen, dieser könne zu 100 % angerechnet werden. Es scheint in diesem Punkt derzeit unterschiedliche Interpretationen zu geben.

Der Beitrag zum Klimabündnis wurde aus den Ausgaben gestrichen.

Zugleich wurden bei der Waldbewirtschaftung weitere Ausgaben ergänzt, die bisher als Ausgaben für den Kauf von Wäldern angerechnet worden waren (vgl. M. 1.3). Der Anteil der Naturschutzausgaben erhöht sich dadurch insgesamt von 3,25 % auf 3.42 %.

3. Avis final :

Während des Audits wurde erklärt, dass die Personalkosten, unabhängig, ob es sich um Gemeinde- oder Staatspersonal handelt, nicht angerechnet werden können. Vom Beitrag des Naturparks werden 80% berücksichtigt, da neben den Aktivitäten der biologischen Station, die hier ausschlaggebend sind, auch die Bereiche Tourismus, Kultur, Historie, Marketing vom Naturpark Oewersauer abgedeckt werden.

Das Naturpakt-Team konnte ausführlich darlegen, dass die Planung, die Anlage und der Bau von Wegen im Gemeindewald nach Kriterien der nachhaltigen Bewirtschaftung erfolgt: bodenschonend, artenerhaltend bzw. durch ökologische Wertigkeit beitragend, etc.). Aus diesem Grund können die hier entstandenen Kosten 2017 und 2018 berücksichtigt werden.

Eine neue Tabelle wurde nachgeliefert.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 5.0)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,5 %
- Numérateur : 45088.76
- Dénominateur : 9056091.18
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Stauseegemeinde__bersicht Ausgaben_2017-2021.pdf
 - 2.Achats parcelles bois_es_HV.xlsx
 - 3.M.1.3_Budget_Wald.pdf
 - 4.Stauseegemeinde__bersicht Ausgaben_2017-2021_Audit.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte nachreichen, welche Grundstücke gekauft oder gepachtet wurden und zu welchem Zweck. Informationen über Bewirtschaftung (ohne Pestizide).
 2. Réponse de la commune :

Die Ausgaben beziehen sich ausschließlich auf den Kauf von Wäldern. Diese werden nachhaltig nach den PEFC-Kriterien bewirtschaftet.

Eine Liste mit den gekauften Parzellen (Achats parcelles boisées) und eine Übersicht der entsprechenden Kosten (M.1.3_Budget_Wald) wurden ergänzt.

Außerdem wurde der Anteil von 0.65 % auf 0.50 % korrigiert, da in der Position noch Ausgaben enthalten waren, die nicht direkt dem Erwerb von Grundstücken dienten. Diese Ausgaben wurden stattdessen in den Ausgaben für die Waldbewirtschaftung ergänzt (vgl. M. 1.2).

3. Avis final :

Mit den nachgereichten Belegen und den Erklärungen im Audit nachvollziehbar
4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 5.0)

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.http __data.legilux.public.lu_file_eli-etat-leg-memorial-1999-44-fr-pdf.pdf
 - 2.http __data.legilux.public.lu_file_eli-etat-leg-memorial-2016-47-fr-pdf.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Die Kontaktdaten des Service écologique, der über die Biologische Station des Naturparks Öewersauer zur Verfügung gestellt wird, sind auf der Internetseite der Gemeinde unter dem folgenden Link abrufbar: <https://lac-haute-sure.lu/vivre-dans-la-commune/environnement/service-ecologique/>
- Pièces justificatives :
 - 1.Service _cologique.PNG

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.charte_finale_sign_e.pdf
 - 2.Rapport Comit__07.11.2022_final.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 18,43 %
- Numérateur : 897.03
- Dénominateur : 4868.01
- Points : 1.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 4,92 Unité
- Numérateur : 0.48
- Dénominateur : 2.52
- Points : 0.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 0,95 %
- Numérateur : 46.33
- Dénominateur : 4868.01
- Points : 1.4
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 0 Unité
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 0
- Points : 0.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 3,1 %
- Numérateur : 0.43
- Dénominateur : 13.85
- Points : 1.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Die hochgeladenen Dateien umfassen:

- Biotope auf gemeindeeigenen Parzellen im Siedlungsraum: "biotopes_parcelles cadastrales_Lac de la Haute-Sûre_Siedlungsbereich" inkl. Excel mit den Flächengrößen
 - gemeindeeigene Parzellen im Siedlungsraum: "parcelles cadastrales_Lac de la Haute-Sûre_Siedlungsbereich" inkl. Excel mit Flächengrößen
 - Abgrenzung des Siedlungsraumes: "Siedlungsraum_Lac de la Haute-Sûre"
 - Originaldaten aus der Biotopkartierung zum PAG: "Flächenbiotope_120912", "lineare Biotope_100912", Punktbiotope_120912"
 - Gemeindegrenze: "Limites administratives_Stauseegemeinde"
 - Biotopkartierung (Auszug aus der Etude préparatoire zum PAG): " EP_Biotopkartierung"
 - QGIS-Datei mit der Drstellung der genutzten Daten: "Maßnahme 2.1"
- Pièces justificatives :
 - 1.Siedlungsraum_Lac de la Haute-S_re.prj
 - 2.Siedlungsraum_Lac de la Haute-S_re.qml
 - 3.Siedlungsraum_Lac de la Haute-S_re.shp
 - 4.Siedlungsraum_Lac de la Haute-S_re.shx
 - 5.Siedlungsraum_Lac de la Haute-S_re.cpg
 - 6.Siedlungsraum_Lac de la Haute-S_re.dbf
 - 7.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.dbf
 - 8.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.prj
 - 9.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.shp
 - 10.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.shx
 - 11.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.xlsx
 - 12.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.cpg
 - 13.biotopes_parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.shp
 - 14.biotopes_parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.shx
 - 15.biotopes_parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.xlsx
 - 16.biotopes_parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.cpg

17.biotopes_parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.dbf
18.biotopes_parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.prj
19.Fl_chenbiotope_120912.shp
20.Fl_chenbiotope_120912.shp.xml
21.Fl_chenbiotope_120912.shx
22.Fl_chenbiotope_120912.dbf
23.Fl_chenbiotope_120912.prj
24.Fl_chenbiotope_120912.sbn
25.Fl_chenbiotope_120912.sbx
26.lineare Biotope_120912.shp
27.lineare Biotope_120912.shp.xml
28.lineare Biotope_120912.shx
29.Punktbiotope_120912.dbf
30.Punktbiotope_120912.prj
31.Punktbiotope_120912.sbn
32.Punktbiotope_120912.sbx
33.Punktbiotope_120912.shp
34.Punktbiotope_120912.shp.xml
35.Punktbiotope_120912.shx
36.lineare Biotope_120912.dbf
37.lineare Biotope_120912.prj
38.lineare Biotope_120912.sbn
39.lineare Biotope_120912.sbx
40.EP_Biotopkartierung.pdf
41.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.qml
42.biotopes_parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re_Siedlungsbereich.qml
43.lineare Biotope_120912.qml
44.Punktbiotope_120912.qml
45.Fl_chenbiotope_120912.qml
46.Limites administratives_Stauseegemeinde.cpg
47.Limites administratives_Stauseegemeinde.dbf
48.Limites administratives_Stauseegemeinde.prj
49.Limites administratives_Stauseegemeinde.qml
50.Limites administratives_Stauseegemeinde.shp
51.Limites administratives_Stauseegemeinde.shx
52.Ma_nahme 2.1.qgz

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.PAG-partie-graphique-Kaundorf-version-coordonnee-2021.pdf
 - 2.PAG-partie-graphique-Liefrange-version-coordonnee-2021.pdf
 - 3.PAG-partie-graphique-Mecher-version-coordonnee-2021.pdf
 - 4.PAG-partie-graphique-Nothum-version-coordonnee-2021.pdf
 - 5.PAG-partie-graphique-Tarchamps-Watrang-version-coordonnee-2021.pdf
 - 6.Partie-ecrite-du-Plan-dAmenagement-general-texte-coordonne-02.2017-1.pdf
 - 7.PAG-partie-graphique-Bavigne-version-coordonnee-2021.pdf
 - 8.PAG-partie-graphique-Harlange-version-coordonnee-2021.pdf

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Die umfassende Biotopkartierung, die im Rahmen der PAG-Erstellung erstellt wurde, ist auf Geoportal veröffentlicht.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0.0)

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.D_lib_ration nouvelles plantations communales en milieu urbain.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 1 Unité
- Points : 1.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt - Schutzma_nahmen Flederm_use.xlsx
 - 2.Schutzma_nahmen_Flederm_use_Stauseegemeinde.cpg
 - 3.Schutzma_nahmen_Flederm_use_Stauseegemeinde.dbf
 - 4.Schutzma_nahmen_Flederm_use_Stauseegemeinde.prj
 - 5.Schutzma_nahmen_Flederm_use_Stauseegemeinde.shp
 - 6.Schutzma_nahmen_Flederm_use_Stauseegemeinde.shx

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 8,57 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 35
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Stauseegemeinde_2.11_Geb_udebegr_nung.xlsx
 - 2.20230322_134909.jpg
 - 3.20230322_134943.jpg
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Was ist am abri cimetièrè und dem reservoir d'eau in Nothum begrünt? Auf dem Orthofotos ist zumindest keine Dachbegrünung zu erkennen.
 2. Réponse de la commune :

Bei den Begrünungen handelt es sich einmal um die Wasserbehälter selbst. Auf dem Friedhof in Nothum ist der Unterstand auf zwei Seiten mit einer Fassadenbegrünung bewachsen. Fotos der Begrünung wurden ergänzt.
 3. Avis final :

Mit den Fotos (und einer Ortsbegehung) nachvollziehbar.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration checklist b_timents communaux.pdf

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Belege: vgl. Maßnahme 2.2
- Pièces justificatives :

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.11083_NO_Hecken_Beem_Depliants_Stausei_v2.pdf

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
In der Naturschutzstrategie der Gemeinde (vgl. Maßnahme 1.1) wird der prioritäre Habitatschutzplan "BK09 Hochstammobstgärten" als Schwerpunkt "Streuobstwiesen und regionale Obstsorten" integriert.
- Pièces justificatives :

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 52,17 %
- Numérateur : 35.89
- Dénominateur : 68.8
- Points : 2.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
In den Pachtverträgen der Gemeinde sind keine Vorgaben für eine extensive Bewirtschaftung gemacht, jedoch werden einige Flächen durch Biolandwirte bewirtschaftet oder es sind Biodiversitätsverträge für die Flächen abgeschlossen, laut denen Pestizideinsatz nicht und eine Düngung nur eingeschränkt zulässig sind.
- Pièces justificatives :

- 1.Ackerfl_chen_extensive Bewirtschaftung.qml
- 2.Ackerfl_chen_extensive Bewirtschaftung.shp
- 3.Ackerfl_chen_extensive Bewirtschaftung.shx
- 4.Ackerfl_chen_extensive Bewirtschaftung.xlsx
- 5.Ackerfl_chen_extensive Bewirtschaftung.cpg
- 6.Ackerfl_chen_extensive Bewirtschaftung.dbf
- 7.Ackerfl_chen_extensive Bewirtschaftung.prj
- 8.Limites administratives_Stauseegemeinde.cpg
- 9.Limites administratives_Stauseegemeinde.dbf
- 10.Limites administratives_Stauseegemeinde.prj
- 11.Limites administratives_Stauseegemeinde.qml
- 12.Limites administratives_Stauseegemeinde.shp
- 13.Limites administratives_Stauseegemeinde.shx
- 14.Ma_nahme 3.2.qgz

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 0,43 ha
- Points : 0.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 27,96 %
- Numérateur : 19293
- Dénominateur : 69006
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Feldwege_Stauseegemeinde_gesamt.prj
 - 2.Feldwege_Stauseegemeinde_gesamt.qml
 - 3.Feldwege_Stauseegemeinde_gesamt.shp
 - 4.Feldwege_Stauseegemeinde_gesamt.shx
 - 5.Feldwege_Stauseegemeinde_gesamt.xlsx
 - 6.Feldwege_Stauseegemeinde_gesamt.cpg
 - 7.Feldwege_Stauseegemeinde_gesamt.dbf
 - 8.Offenland_Lac de la Haute-S_re.qml
 - 9.Offenland_Lac de la Haute-S_re.shp
 - 10.Offenland_Lac de la Haute-S_re.shx
 - 11.Offenland_Lac de la Haute-S_re.cpg
 - 12.Offenland_Lac de la Haute-S_re.dbf

- 13.Offenland_Lac de la Haute-S_re.prj
- 14.3.6_Methodik.pdf
- 15.Limites administratives_Stauseegemeinde.cpg
- 16.Limites administratives_Stauseegemeinde.dbf
- 17.Limites administratives_Stauseegemeinde.prj
- 18.Limites administratives_Stauseegemeinde.qml
- 19.Limites administratives_Stauseegemeinde.shp
- 20.Limites administratives_Stauseegemeinde.shx
- 21.Ma_nahme 3.6.qgz
- 22.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re.cpg
- 23.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re.dbf
- 24.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re.prj
- 25.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re.qml
- 26.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re.shp
- 27.parcelles cadastrales_Lac de la Haute-S_re.shx

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 28,22 %
- Numérateur : 5912.13
- Dénominateur : 20947.51
- Points : 1.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_OL.cpg
 - 2.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_OL.dbf
 - 3.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_OL.prj
 - 4.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_OL.shp
 - 5.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_OL.shx
 - 6.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_OL.xlsx
 - 7.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_OL.dbf
 - 8.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_OL.prj
 - 9.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_OL.shp
 - 10.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_OL.shx
 - 11.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_OL.xlsx
 - 12.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_OL.cpg
 - 13.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Randstreifen_OL.cpg
 - 14.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Randstreifen_OL.dbf
 - 15.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Randstreifen_OL.prj
 - 16.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Randstreifen_OL.shp
 - 17.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Randstreifen_OL.shx
 - 18.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Randstreifen_OL.xlsx
 - 19.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_Randstreifen_OL.prj
 - 20.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_Randstreifen_OL.shp
 - 21.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_Randstreifen_OL.shx
 - 22.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_Randstreifen_OL.xlsx
 - 23.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_Randstreifen_OL.cpg
 - 24.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_Randstreifen_OL.dbf
 - 25.Offenland_Lac de la Haute-S_re.cpg
 - 26.Offenland_Lac de la Haute-S_re.dbf
 - 27.Offenland_Lac de la Haute-S_re.prj

- 28.Offenland_Lac de la Haute-S_re.qml
- 29.Offenland_Lac de la Haute-S_re.shp
- 30.Offenland_Lac de la Haute-S_re.shx
- 31.3.10_Methodik.pdf
- 32.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_OL.qml
- 33.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Grenzfluss_Randstreifen_OL.qml
- 34.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_OL.qml
- 35.Flie_gew_sser_Lac de la Haute-S_re_BDLTC_permanent_Randstreifen_OL.qml
- 36.Limites administratives_Stauseegemeinde.dbf
- 37.Limites administratives_Stauseegemeinde.prj
- 38.Limites administratives_Stauseegemeinde.qml
- 39.Limites administratives_Stauseegemeinde.shp
- 40.Limites administratives_Stauseegemeinde.shx
- 41.Ma_nahme 3.10.qgz
- 42.TRONCON_EAU.dbf
- 43.TRONCON_EAU.prj
- 44.TRONCON_EAU.qml
- 45.TRONCON_EAU.shp
- 46.TRONCON_EAU.shx
- 47.Limites administratives_Stauseegemeinde.cpg

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km² de milieux ouverts)

- Valeur : 0,05 /km² de milieux ouverts
- Numérateur : 1
- Dénominateur : 21.56
- Points : 0.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 4,81 %
- Numérateur : 114.3
- Dénominateur : 2374.59
- Points : 0.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
In der Naturschutzstrategie der Gemeinde (vgl. Maßnahme 1.1) sind die prioritären Artenschutzpläne "Ackerwildkräuter", "Raubwürger (Lanius excubitor)", "Mauereidechse (Podarcis muralis)" und "Glattnatter (Coronella austriaca)" als Schwerpunkte integriert.
- Pièces justificatives :

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2i_me plan de gestion zone inondation.pdf
 - 2.3i_me plan Rhin et Meuse.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Belege: vgl. Maßnahme 2.2
- Pièces justificatives :

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 10
- Points : 1.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Laut Auskunft des Animater eau potable der DEA kann hier ein Punkt vergeben werden, weil bereits Maßnahmen umgesetzt wurden (vgl. Arbeitsblatt "Attert & Wincrange"), bevor das Maßnahmenprogramm fertiggestellt ist.
- Pièces justificatives :
1.20220928_Auswertung_Naturpakt_AttertW_ntger_2022.xlsx

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Seit der Gründung des CELAC 2022 hat sich der Vorstand bisher zu einer Sitzung zusammengefunden, zu der jedoch kein Protokoll und keine Teilnehmerliste erstellt wurden. Die beiden Vertreter der Stauseegemeinde bestätigen jedoch, dass sie an der Sitzung teilgenommen haben.
- Pièces justificatives :
 - 1.Convention SEBES CELAC.pdf
 - 2.Pr_sence CELAC coll_ge _chevinal Pacte Nature.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 3,5 ha
- Points : 4.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 20,26 ha
- Points : 4.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 176 Unité
- Numérateur : 30
- Dénominateur : 26
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Convention partenariat de cours d'eau Haute-S_re.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

In der Naturschutzstrategie der Gemeinde (vgl. Maßnahme 1.1) sind die prioritären Habitatschutzpläne "BK05 Nicht gefasste Quellen" und "91E0 Auenwälder" als Schwerpunkte integriert.
- Pièces justificatives :

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 288,03 ha
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 43,77 %
- Numérateur : 126.07
- Dénominateur : 288.03
- Points : 2.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : PEFC
- Points : 1.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.3_PEFC.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 7,76 %
- Numérateur : 22.34
- Dénominateur : 288.03
- Points : 3.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 334
- Dénominateur : 83.48
- Points : 2.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
2 Punkte aufgrund der PEFC-Zertifizierung des Gemeindewaldes.
- Pièces justificatives :

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 0,72 ares
- Points : 0.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,18 %
- Numérateur : 0.52
- Dénominateur : 288.03
- Points : 0.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur : 0 m
- Points : 0.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 5
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Die hochgeladenen Dokumente umfassen:

- Karte der Waldkorridore und umgesetzten Maßnahmen: "5.10_Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Karte"
- Übersicht der Einzelmaßnahmen und Flächen der umgesetzten Maßnahmen: "5.10_Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde"
- QGIS-Datei mit allen genutzten Daten: "Maßnahme 5.10"
- Umgesetzte flächige Maßnahmen: "Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Fläche"
- Umgesetzte lineare Maßnahmen: "Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Linie"
- Umgesetzte punktuelle Maßnahmen: "Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Punkt"
- Definierte Waldkorridore: "Waldkorridore_ohnePuffer"
- Gemeindegrenze: "Limites administratives_Stauseegemeinde"
- Pièces justificatives :
 - 1.5.10_Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Karte.pdf
 - 2.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Fl_che.cpg
 - 3.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Fl_che.dbf
 - 4.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Fl_che.prj
 - 5.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Fl_che.shp
 - 6.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Fl_che.shx
 - 7.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Linie.cpg
 - 8.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Linie.dbf
 - 9.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Linie.prj
 - 10.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Linie.shp
 - 11.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Linie.shx
 - 12.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Punkt.cpg
 - 13.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Punkt.dbf
 - 14.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Punkt.prj
 - 15.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Punkt.shp
 - 16.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Punkt.shx

- 17.Ma_nahme 5.10.qgz
- 18.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Fl_che.qml
- 19.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Linie.qml
- 20.Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde_Punkt.qml
- 21.Waldkorridore_ohnePuffer.cpg
- 22.Waldkorridore_ohnePuffer.dbf
- 23.Waldkorridore_ohnePuffer.prj
- 24.Waldkorridore_ohnePuffer.qml
- 25.Waldkorridore_ohnePuffer.shp
- 26.Waldkorridore_ohnePuffer.shx
- 27.Limites administratives_Stauseegemeinde.cpg
- 28.Limites administratives_Stauseegemeinde.dbf
- 29.Limites administratives_Stauseegemeinde.prj
- 30.Limites administratives_Stauseegemeinde.qml
- 31.Limites administratives_Stauseegemeinde.shp
- 32.Limites administratives_Stauseegemeinde.shx
- 33.5.10_Optimierung Waldkorridore_Stauseegemeinde.xlsx

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu' adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration augmentation de la r_silience des for_ts de la commune.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

In der Naturschutzstrategie der Gemeinde (vgl. Maßnahme 1.1) sind die prioritären Artenschutzpläne "Haselhuhn (Tetrastes bonasia)" und "Wildkatze (Felis silvestris silvestris)" als Schwerpunkte integriert.
- Pièces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 14
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Weiterbildung PNHS 2022.pdf
 - 2.Agenda PNHS_Juli-Dez 2022.pdf
 - 3.Agenda PNHS_Jan-Juli 2022.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Einladung_Maschinenvorfuehrung_Bavigne_1509DE_FR.pdf
 - 2.PresenceLescht150922_Stauseegemeinde.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 54 /an
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Sensibilisierung PNHS 2022.pdf
 - 2.11174_NO_Depl-Energiespueren_A5_web.pdf
 - 3.Magazin-naturpark.lu-N12.pdf
 - 4.N_13.pdf
 - 5.Gemeindeblatt_Ed. 1 2022.pdf
 - 6.Gemeindeblatt_Ed. 2 2022.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Was davon kommt bei den Bewohnern der Stauseegemeinde an? Wird das naturpark-Magazin auch verteilt? Was wird auf der Facebook-Seite der Gemeinde geteilt?
 2. Réponse de la commune :

Das Naturpark-Magazin wird an alle Bewohner der Gemeinde verteilt.

Die Facebook-Seite der Gemeinde besteht erst seit März 2022. Es gab Beiträge zur Aktion "Gielt Band" (5.7.2022), zur Stausee-Kommission (6.10.2022), zur Broschüre "Hot Spots" der drei Naturparke (6.10.2022). In diesem Jahr wurden bislang ein Beitrag zum internationalen Tag der Feuchtgebiete (2.2.2023) und ein Hinweis auf einen Workshop zum Anlegen einer Blumenwiese (22.2.2023) geteilt.

Die Gemeinde veröffentlicht außerdem in ihrem Gemeindeblatt Artikel mit Bezug zum Naturschutz: Naturpakt (Ed. 1/2022), Wasserfest des Naturparks Öwersauer (Ed. 2/2022), COPIL NATURA2000 (Ed. 2/2022). Die beiden Ausgaben wurden ergänzend hochgeladen.

Grundsätzlich ist eine der zentralen Aufgaben des Naturparks die Sensibilisierung und Information der Bürger zu Themen des Natur- und Wasserschutzes. Als Gemeindesyndikat übt der Naturpark diese Aufgabe stets im Auftrag seiner Mitgliedsgemeinden aus. Die entsprechende Sensibilisierungsarbeit des Naturparks sollte den Gemeinden daher auch im Rahmen des Naturpaktes angerechnet werden.

3. Avis final :

ok
4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.8_Zugtiere.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 2,82 m³/an
- Points : 0.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Einen Beleg über die genutzte Menge Holz reichen wir noch nach.
- Pièces justificatives :
1.6.9_Regionales Holz.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte Beleg hochladen
 2. Réponse de la commune :
Der Beleg wurde ergänzt. Es handelt sich um eine Menge von 14,11 m³ Holz aus dem Gemeindewald, die von der Gemeinde selbst verwendet wurden.
 3. Avis final :
Es handelt sich um den Beleg von der Holzlieferung 2022. Das Holz wurde verwendet, um Bänke, Fahrradständer, Zäune, Bücherschränke und ähnliches in der Gemeinde zu bauen (Fotos wurden nachgereicht). Für die zurückliegenden Jahre können die Belege nicht kurzfristig generiert werden, so dass die 14,11 Efm auf 5 Jahre verteilt gerechnet werden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.0)